

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4816

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français.es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Nous nous opposons à ce que soit mis en place ce système de point, qui va conduire à individualiser les pensions, sans la mise en place de mécanismes correctifs, qui va conduire à une baisse automatique des pensions ainsi qu'à un recul de l'âge de départ effectif. Nous refusons la philosophie selon laquelle les personnes seront les variables d'ajustement des exigences financières de ce gouvernement, qui place la technocratie et la finance au dessus de tous les enjeux. Ainsi, nous refusons ces dispositions qui introduisent le système à point, détaillé dans les prochains alinéas de l'article.